

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Dans Siné Hebdo n° 26

# **Sois enceinte et tires toi**

- « Au boulot », la chronique de Gérard Filoche dans « Siné-hebdo » -

Date de mise en ligne : vendredi 20 mars 2009

---

**Démocratie & Socialisme**

---

En ces temps de « guerre économique » du capital contre le travail, les chefs du personnel (DRH) vivent mal les départs et retour de congé maternité. Que voulez-vous, avec les femmes, on n'a que des ennuis de « management » : elles partent quand elles ont décidé d'être enceintes et l'on est « obligé » de les reprendre quand elles veulent... Imaginez qu'elles aient un congé pathologique ! Et puis qu'elles vous prennent un congé parental ! Ça vous perturbe les plannings de façon irrationnelle. D'autant qu'on est à « flux tendus », que les postes sont drastiquement limités. Alors, quand la femme est partie, on prend un « CDD », un intérim, c'est fait pour ça. Puis « elle » revient, quel embarras, n'est-ce pas ? On l'avait oubliée sur les tableaux de présence, le service a évolué, il va falloir tout re-modifier.

C'est pourquoi de plus en plus fréquemment le retour de congé maternité se passe mal. Le Code du travail prévoit que la femme doit retrouver un poste « identique » ou « similaire ». Mais la différence est grande entre « identique » et « similaire ». Suffisamment, pour qu'on invente les moyens de se débarrasser de la revenante : on lui colle des tâches « similaires » mais très différentes qui la dépaysent, compliquent sa vie, font qu'elle se trouve mal dans sa peau, entre son bébé tout neuf et le boulot.

Une fois j'ai vu un directeur de magasin imposer un horaire de travail à temps partiel au moment exact où la femme devait aller chercher son enfant à la crèche. Rue de la Paix, j'ai vu une entreprise modifier de fond en comble le secteur de vente d'une cadre commerciale : elle parlait arabe, connaissait depuis 6 ans le secteur du Moyen-Orient, ils l'ont mise après son congé maternité au secteur Amérique latine sans qu'elle parle espagnol. Entre temps et juste avant son retour, ils avaient embauché en CDI la CDD qui était sur son poste initial... Vous imaginez comment la jeune femme vivait son poste « similaire »...

Sarkozy, le Bling-bling qui se mêle de tout, vient de souhaiter « la mise en place d'un congé parental plus court », que « les jeunes mères soient accompagnées dans leurs démarches de retour à l'emploi ». Veut-il que toutes les femmes soient ministres comme Rachida Dati pour que leur enfant soit gardé au bout de cinq jours ? Savez-vous combien il y a de femmes parmi les cadres supérieurs ? Seulement 7% contre 93% d'hommes ! Ne cherchez pas, c'est la faute au seul fait que la femme accouche.

En ce 8 mars 2009, au moins deux modifications doivent être réclamées dans le Code du travail : la première est que toute femme ayant accouché retrouve un poste « identique » et qu'elle soit « protégée », c'est-à-dire qu'elle ne puisse être licenciée pendant 18 mois après son retour de maternité sans autorisation préalable de l'inspection du travail. Le temps de congé maternité doit pouvoir être ainsi contrôlé comme un temps de travail effectif comptant pour l'ancienneté, le déroulement de carrière, la progression de salaire - avec sanction pénale lourde à la clef en cas contraire. Ainsi on pourra davantage forcer les employeurs à prendre en compte dans leurs effectifs les congés maternité et la « gestion prévisionnelle des emplois » des femmes.

**Gérard Filoche**